

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI CINQ DECEMBRE**  
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, LELOUIS, MAKHLOUFI,  
PASQUINI, RASTOIN, SERRA, SUFFREN  
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, MAGNAN, PINTO

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 13

Votants : 13

Excusés : Madame BRAMBILLA  
Madame CARREGA  
Madame TOMASI  
Monsieur HEDDADI  
Monsieur ROSSI

Date de la Convocation : 25 Novembre 2022

**OBJET** : Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial auprès de la Direction Générale (sans ajustement du tableau des effectifs)

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'accompagner les mouvements de personnel inhérents au fonctionnement du CCAS et de sécuriser les procédures de recrutement afférentes, il est envisagé de définir l'effectif cible de la direction générale en créant un poste de directeur général adjoint du CCAS à temps complet, tel que décrit en annexe.

Le poste de directeur général adjoint du CCAS pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

# 31034

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration de vacance de poste avec offre correspondante.

## 210304

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial pour exercer les fonctions de directeur général adjoint du CCAS.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération n° 21.075 du 9 décembre 2021 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

Vu la délibération n°22.004 du 11 février 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein de la filière médico-sociale représentée parmi les personnels du CCAS de Marseille,

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Est autorisé le recrutement d'un attaché territorial à temps complet, dans les conditions prévues à la présente délibération et selon le descriptif de poste annexé.

**ARTICLE 2** : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

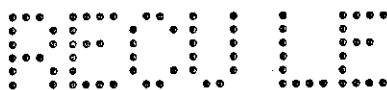
LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



**Audrey GARINO**

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,

de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits



## **ANNEXE : Descriptif de poste de Directeur Général Adjoint du CCAS**

**Affectation :** Direction Générale

### **Diplôme / Expérience :**

- Niveau d'études supérieures
- Expérience managériale
- Expérience sur poste similaire

### **Profil :**

- Expérience confirmée de direction de services au sein d'une collectivité publique
- Maîtrise du fonctionnement de l'environnement de travail
- Aptitude à l'écoute, à la concertation et à la prise de décision
- Qualités managériales et relationnelles fortes.
- Maîtrise de la méthodologie et les outils du management par projet et de l'évaluation de l'action publique.
- Capacité d'anticipation de l'évolution du contexte budgétaire et d'adaptation de la stratégie financière de l'établissement
- Réactivité, organisation,
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Discrétion, confidentialité,
- Rigueur, méthode, précision,
- Disponibilité et réactivité (y compris en dehors des horaires habituels de travail),
- Adaptabilité et mobilité (déplacements sur sites)
- Techniques et outils de communication,
- Conduite de projet et animation de réunion,
- Maîtrise indispensable de l'outils informatique (Word, Excel).

### **Mission générale :** Sous la responsabilité du Directeur Général des Services

- Participer, en lien avec le DGS et l'Autorité Territoriale, à la définition des orientations stratégiques du CCAS
- Assurer la coordination des directions et services en cohérence avec les orientations définies par l'Autorité territoriale et en lien avec le Directeur Général des Services,
- Apporter un soutien stratégique à la gouvernance du CCAS,
- Conseiller l' élu(e) dans sa prise de décision,
- Impulser les projets structurants de l'établissement, mobiliser et accompagner les services dans leur mise en œuvre de manière transversale,
- Assister le DGS dans le pilotage et la coordination des différents services, animer le dialogue social,
- Contribuer, en lien avec le DGS, à la préparation et au bon déroulement des instances, et garantir la sécurité des actes,
- Participer au comité de direction et être force de proposition,
- Participer à la veille stratégique réglementaire et prospective,
- Représenter le CCAS,
- Remplacer le Directeur Général des Services en cas d'absence, ou par délégation lors de certaines réunions.

3 1 0 3 4  
 0 0 1 0 1  
 0 1 1 1 4